

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE

E/CN.14/L.357
12 février 1969

Original: FRANCAIS/
ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Neuvième session
Addis-Abéba, 3-14 février 1969

Projet de résolution

Répartition équitable et africanisation des postes du secrétariat

Présenté par: Burundi, Cameroun, République du Congo (Brazzaville), République démocratique du Congo (Kinshasa), Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Maroc, Niger, Nigéria, République arabe unie, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Zambie.

La Commission économique pour l'Afrique

Rappelant sa résolution 51(IV) du 28 février 1962 sur le recrutement du personnel,

Rappelant la résolution 2241 B (XXI) de l'Assemblée générale des Nations Unies créant un Comité de Recrutement et de la Formation chargé d'aider le Secrétaire exécutif à établir et mettre en oeuvre un programme à long terme d'africanisation de la CEA,

Considérant sa résolution 184(VIII) du 24 février 1967 chargeant le Comité créé par la résolution 51(IV) d'étudier en outre tous les problèmes relatifs à une répartition équitable et judicieusement équilibrée des postes de responsabilités du personnel, tenant compte de toutes les sous-régions, ainsi que des considérations linguistiques,

Considérant le rapport E/CN.14/CSRT/WP.9 déposé par le Comité et approuvé par la Commission,

Considérant que le rôle du Comité n'est pas encore achevé,

Réaffirme sa résolution 184(VIII) dans son intégralité,

Charge à nouveau le Comité d'oeuvrer dans le même sens et de faire des recommandations concrètes à la Commission,

Invite le Secrétaire exécutif à établir un calendrier de travail et de tout mettre à la disposition du Comité dans l'accomplissement de sa tâche jusqu'à l'obtention de l'équilibre souhaité,

Prie les pays membres d'apporter leur aide au Comité et au Secrétaire exécutif pour atteindre l'objectif fixé en mettant à la disposition du secrétariat leurs ressortissants qualifiés et expérimentés,

Félicite le Comité pour le travail accompli,

Reconduit les mêmes membres du Comité.